L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 15 JUILLET 1869.

42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 15 JUILLET 1869.

VENTES A LENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co. à 10 heures, à leurs salles d'enchères, rue Vieille Levée — 400 caisses de bottes, souliers et brodequins et 25 malles de bottes et congrès cousus.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, au magasin No 47, rue des Magasins — Coutils et fourchette de table, ciseaux de cuisine, serrures, cadenas.

Par R. J. Montgomery, aux écuries de P. Auer, rue Rampart, à 12 heures—Deux beaux chevaux à selle et de harnais par paire et seuls, beaux mule à dahlias, mule et de selle, poids légers couverts et découverts, harnais selles &c., et à sa salle d'exposition du Campo-Santo, élégant assortiment général de meubles.

Par Vincent & Co aux Nos 62 et 64 de la rue de la Levée — Marchandises sèches.

Par Hermann, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres — Habillements de saison, lingerie et chapeaux.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE
GEORGE ALCEE,
185.....Rue des Remparts.....185

☞ M. D. E. Morphy vend aujourd'hui aux enchères à 10 heures une grande factrie de quincaillerie variée. Voyez à la seconde page des annonces.

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

☞ Samedi matin, 17 du courant, nous commencerons la publication d'un nouveau roman intitulé : le "PRINCE PUGOUTZINE." Ce roman, de M. Ernest Daudet, est fort intéressant.

La controverse sur la représentation municipale.

L'audace de certains hommes de cette époque est véritablement outrageante. Parmi ces hommes, nous devons compter en première ligne le gouverneur Warmoth, le lieutenant-gouverneur Dunn, et les rédacteurs de *Republican* : en seconde ligne et comme instruments de bouffonnerie et de risée, les *républicains* de Warmoth au Conseil de ville. Et ce que tous ces hommes désapprouvent qu'ils sont ici quelque chose ! Que sont-ils ? que font-ils ? et qu'aperçoit-ils le public ? Condamnés partout, repoussés de partout, sujets de moquerie en tous lieux, ils ne peuvent faire ou pas sans rencontrer des marques de la réprobation universelle ; mais, ce qui y a de plus extraordinaire, c'est que plus ils sont petits, obscurs, plus ils veulent se grandir et se produire au grand jour, et plus ils auraient besoin de modestie, plus ils redoublent d'audace et d'audace. Tous veut être séparatiste aux Etats-Unis ! et nous laisser un nègre jouer convertie la Louisiane après avoir coopéré, comme chacun sait, à toutes les lois de spoliation qui ont ruiné cet Etat. Le nègre veut être gouverneur et dépensier, sans doute, dix ans de sa vie, pour avoir le plaisir de cette vanité. D'autres veulent être conseillers municipaux, envers et contre tous, et prétendent au gouvernement de la ville, sans avoir aucun droit à la recommandation de personne. Leur unique titre est la nomination de l'Exécutif, et l'approbation d'un journal qui, vivant au moyen des lois des spoliatrices dont nous parlons plus haut, n'osertait publier un seul numéro de plus, si l'Etat reconvrait subitement sa bourse.

Tel est le sonnet et l'unique soutien des autorités de M. Warmoth. Mais ce soutien en vaut tout, car, à défaut de raison, il a l'audace et l'impudence, et plus des protégés sont petits et rétrogrades, plus ils tiennent à l'honneur et à la notoriété de ces colonnes que personne ne lit, et qu'il n'est pour, par nécessité de position. Cela ne suffirait pas pour nous engager à prendre ton de ce que dit ce journal, et, en même temps qu'il exalte ses myrmidons, il n'attaquait et ne calomniait les élus du peuple. L'ostracisme est trop fort et ne saurait passer inaperçu.

Le Républicain, jusqu'à ce jour, a bien l'appel par son nom, disait dans un de ses derniers articles, que la défection de juge Léanmont n'avait pas été, dans l'ensemble, qu'une faible portion du parti démocrate. En conséquence, le parti démocrate verrait avec indifférence le changement dont est menacé le personnel des Conseils de ville. *Le Républicain* va plus loin même et avance que ce changement réjouirait la majorité de ceux qui ont voté pour les derniers élus, attendu que ces derniers étaient, pas plus que les précédents, tout aussi répondu à l'attente publique.

Nous voudrions bien savoir en quoi ils ont manqué à l'attente publique, n'ayant encore figuré que dans trois ou quatre séances des Conseils. Nous croyons, pour notre part, qu'ils ne faisant un peu trop dans l'affaire Morgan, et qu'avant de faire cette concession par voie de vente, ils auraient dû consulter un peu mieux et la charte de la ville et l'intérêt général du commerce de la Vallée. Ils auraient dû, ce nous semble, donner à la presse locale, le temps d'examiner et de discuter cette grosse affaire qui était bien depuis trois semaines devant le comité des rues, comme l'affirme M. Shields, mais qui n'était pas sous les yeux du public. En cette que le public a pu prendre connaissance du projet d'acquisition qui pour le vote des Conseils. C'est alors trop vite et faire trop bon marché de l'opinion des constituants. Nous n'avons rien à dire contre M. Morgan qui nous paraît assurer de plus en plus aux intérêts et à l'avenir de ce pays. Il y a longtemps que nous avons écrit que les capitaux du Nord, transférés et employés en Louisiane, deviennent Louisianais et cette idée, nous l'émettons encore avec plus d'empressement que jamais. Mais M. Morgan pourrait ses intérêts, comme de M. Sullivan, et les Conseils n'ont pas examiné avec assez de soin la question de savoir si les intérêts de M. Morgan sont d'accord avec ceux de la communauté.

Nous reproducrons, quant à nous, aux Conseils une chose qui nous a causé beaucoup de peine, mais que le *Républicain* a coup sur ne leur reprochera pas, c'est d'avoir laissé nommer un colonel inutilisable le capitaine George, amputé d'une jambe au service du Nord. Cet oubli nous paraît inexcusable. Il fallait au moins rendre à ce jeune homme tout ce qu'il avait occupé avant le temps avec l'administration Monroe, et donné il avait été destiné par les Conseils réorganisés de Sheridan. Cette réintégration était un devoir, plus que cela, une obligation sacrée. Nous sommes grandement surpris que les Conseils y aient manqué, et nous les engageons fortement à réparer cette faute en cherchant promptement le moyen d'offrir une compensation à l'homme si honnêtement oublié.

Mais ce qui doit nous occuper le plus en ce moment ce sont les griefs de *Republican* contre les conseillers Conseils. A part cette affaire de Morgan que le journal officiel approuverait peut-être beaucoup si elle était faite par ses amis, nous ne voyons pas pourquoi il s'est permis une censure et une condamnation générale. Les nouveaux Conseils renferment plusieurs hommes que nous estimons beaucoup, attendu qu'ils nous offrent la plupart des garanties que nous devons nous attendre exiger d'eux et assez longtemps, car ils ne le savons pas oublié la loi qui exige de chaque d'eux un assessement de $300 de taxes au rôle des contributions foncières. Mais nous n'ignorons pas que cette loi n'a jamais été mise strictement en vigueur, et quand nous voyons la majorité des Conseils remplir cette condition, nous nous en réjouissons et nous nous déclarons relativement satisfaits. Les membres des nouveaux Conseils, les derniers élus, surtout, ont encore parmi nous une origine adoptive, ils appartiennent au gayo ; ils en partagent les sentiments. Ce sont encore là des garanties précieuses et ci elles ne plaisent pas au *Républicain*, nous en sommes désolé pour lui : mais nous y tenons justement parce qu'il y tient pas, et quand il dit qu'on est prêt à applaudir à la chute des hommes qui nous présentent ces garanties et qu'on est prêt à se réjouir de la vedge des amis de M. Warmoth, c'est la une de ces assertions risquées à l'usage de la faction radicale et qui méritersient plus de la faction radicale et qui méritersient plus d'un trait de plume et en ce temps-ci on pourrait ne permettre autre chose.

Nous venons de dire ce que nous trouvons de garantie dans les élus du peuple ; si nous voulions maintenant rechercher les garanties que nous offrent les élus de M. Warmoth, où les trouverions-nous ? Dans leurs propriétés ? Ils n'en ont pas ou si peu que cela ne nous compter même pour mémoire, à moins qu'on ne veuille faire entrer en ligne la propriété de M. Sullivan dans le Connecticut, propriété qui ne devient considérable en raison du séjour que le juge Durell compte y faire dans son voyage au Nord. De quel corps d'en insonne cette propriété est elle réservée ? Ce ne sont pas nous dire le juge Durell quand il reviendra. Toujours est-il que M. Sullivan, propriétaire dans un Etat pauvre, et qui ne veut pas y rester tant il y pense le dégoûte, veut être conseiller municipal à la Nouvelle-Orléans où il ne possède rien, ce qui nous porte à croire que, tout compte, M. Sullivan ne possède pas grand-chose. M. Sullivan est pourtant le plus considérable produit de la fabrique de M. Warmoth. Que sont donc les autres ? Nous croyons leur rendre service en les posant pas plus loin cet examen. Mais nous avons le droit de dire que les garanties qu'ils nous offrent sont nulles et quelque cause de cela, même ils sont *acceptés* par le *Republican*, ils ne seront jamais acceptés par le peuple de la Nouvelle-Orléans.

Soutenir, comme le fait le journal officiel, que la majorité du parti démocrate applaudirait à l'avènement de M. Sullivan et de quelques autres pauvres diables, disposée à le suivre plutôt par vanité que par raison, c'est insulter gratuitement le parti en lui supposant des sentiments qu'il n'a pas et qu'il condamne avec toute l'énergie de l'indignation. Si le *Republican* connaît un seul démocrate en rébellion contre les sentiments que nous exprimons, qu'il le nomme et ce démocrate sera bien vite rayé des cadres du parti. Le *Republican* ne doit pas prendre la patience du parti démocrate pour de la faiblesse. Le parti démocrate est patient parce qu'il est fort et qu'il l'avenir lui appartient. Cet avenir s'approche à grands pas et nous engageons les petits hommes de la faction radicale à y réfléchir sérieusement. Un jour viendra où ils se repentiront d'être sortis de leurs ténèbres ; un jour viendra où tel acte de leur passé sera une honte ineffaçable, et parmi ces actes figurera au premier rang le fait d'avoir aspiré à siéger dans les Conseils de ville, contre la volonté du peuple, et sans avoir d'autre titre que la nomination inqualifiable de l'Exécutif. Ce jour-là nous aurons pitié de ceux qui auront coopéré, directement ou indirectement, au succès de cette abominable intrigue, intrigue provoirement déjouée comme on le verra plus loin.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT. — Le juge Léanmont, sur les considérations présentées hier à sa cour, par M. Leovy, avocat de la ville, assisté de MM. Bermudez et Cotton, a rendu deux décisions qui vont rétablir pour quelques mois le calme dans notre gouvernement municipal. M. Leovy s'était adressé à la cour, au nom du maire Conway, pour demander un appel suspensif de la décision en faveur des hommes nommés conseillers municipaux par M. Warmoth. Cet appel a été accordé et l'affaire a été renvoyée à la Cour Suprême, pour la session de novembre prochain. Des writs d'injonction, en outre, ont été accordés contre les mêmes hommes, dans la même audience et ces writs interdisent aux *acceptables* d'occuper des siéges dans les Conseils de ville et de s'ingérer en aucune manière dans les affaires, revenus et propriétés de la ville, et enjoignent à tous et à chacun des membres du Conseil de ville de ne pas permettre aux hommes nommés par le gouverneur Warmoth, d'occuper des siéges dans les Conseils de ville ou de s'ingérer en aucune manière dans les affaires, revenus et propriétés de la communauté.

L'intrusion des créatures de M. Warmoth dans les Conseils de ville n'est donc pas possible en ce moment et ne le serait pas davantage quand même l'injonction serait discoute, car la concession de appel suspensif a été faite pour jusqu'en novembre prochain. Mais les prétendus hommes restent toujours les mêmes, et ce qui vaudrait le mieux serait la conversion de l'injonction provisoire en injonction permanente et absolue. Le juge Léanmont paraît avoir reconsidéré cette affaire et être livré, sur les divers points qu'elle embrasse, à une meilleure appréciation. Nous l'en félicitons, car personne plus que nous et moins exposé à lui rendre justice quand nous le voyons disposé lui-même à la rendre impartialement.

CINQ MILLIONS DE LITRE AU LIEU DE $500. — Voilà ce dont le *Republican* ne se doutait pas. Notre confrère de l'officialité avait pensé que pour en appeler de la première décision du juge Léanmont, il faudrait faire valoir que les Aldermen trouvaient à gagner $500 au moins dans l'accomplissement de leur mandat municipal gratuit d'après la loi, et qu'un n'oserait pas violer un pareil moyen. En effet, ce n'est pas un moyen que l'avocat de ville a invoqué, car, basé sur la fraude, il n'aurait pas été admis en justice ; mais l'avocat a mieux fait, il a dit qu'il s'agissait d'une administration de plusieurs millions, de 5, 6 ou 7 millions par exemple, qui sont ou seront dans les mains d'un agent fiscal, nommé par les Conseils actuels, et que cet agent fiscal, digne de toute confiance, pourrait être disponible de cette somme en grand détriment de la communauté, par l'intrusion des conseillers de M. Warmoth. Le juge, très loyalement, nous devons le dire, a admis l'allégation faite de très bonne foi.

Ce procès, comme beaucoup d'autres, fera faire au *Republican*, une espèce de cours de droit dont il profitera, nous l'espérons, et qui le rendra moins fanfaron et moins présomptueux dans la défense de sa noble cause. Dieu veuille qu'il profite aussi de ces leçons qui viennent de lui ! Nous avons bien du mal à le faire entrer en ligne la propriété de M. Sullivan dans le Connecticut, propriété qui ne devient considérable en raison du séjour que le juge Durell compte y faire dans son voyage au Nord. De quel corps d'en insonne cette propriété est elle réservée ? Ce ne sont pas nous dire le juge Durell quand il reviendra. Toujours est-il que M. Sullivan, propriétaire dans un Etat pauvre, et qui ne veut pas y rester tant il y pense le dégoûte, veut être conseiller municipal à la Nouvelle-Orléans où il ne possède rien, ce qui nous porte à croire que, tout compte, M. Sullivan ne possède pas grand-chose. M. Sullivan est pourtant le plus considérable produit de la fabrique de M. Warmoth. Que sont donc les autres ? Nous croyons leur rendre service en ne posant pas plus loin cet examen. Mais nous avons le droit de dire que les garanties qu'ils nous offrent sont nulles et quelque cause de cela, même ils sont *acceptés* par le *Republican*, ils ne seront jamais acceptés par le peuple de la Nouvelle-Orléans.

Soutenir, comme le fait le journal officiel, que la majorité du parti démocrate applaudirait à l'avènement de M. Sullivan et de quelques autres

L'Empereur à Beauvais.

Beauvais, 27 juin.

Le prologue de la journée était sur les routes. De tous côtés, par tous les chemins arrivaient vers Beauvais des files interminables de voitures, de carrioles, de véhicules de toutes sortes. De vastes chars surmontés d'arceaux de verdure et de fleurs portaient les compagnies de sapeurs-pompiers et les musiques venues des points les plus lointains du département.

Les trains du chemin de fer déversaient à la gare des chargements humains qui défient toute évaluation.

A deux heures un quart, par un vrai soleil d'été, l'Empereur et l'Impératrice sont arrivés.

Le maire, dans une courte allocution, a rappelé à l'Empereur la visite que lui a fait la ville de Beauvais, en 1851, le Prince-Président, et a exprimé la joie qu'éprouvaient les populations de le revoir.

Sa Majesté a répondu :

"Messieurs,

"Je vous remercie de vouloir bien vous souvenir de la visite que je vous ai faite il y a vingt ans ; moi aussi, je me souviens du chaleureux accueil que j'ai reçu ici.

"Je venais à cette époque inaugurer la statue de Jeanne Hachette, l'héroïne de Beauvais ; aujourd'hui ce sont les progrès de l'industrie et de l'agriculture que je viens constater, progrès qui sont dûs au calme et à la tranquillité qui n'ont cessé de régner en France depuis dix-sept ans ; et soyez persuadés, messieurs, que cette tranquillité ne sera jamais profondément troublée."

Le cortège impérial s'est mis en marche immédiatement pour se rendre à la cathédrale, située à une grande distance de là.

Sur tout le parcours, malgré son étendue, les sapeurs-pompiers faisaient la haie.

Les municipalités rurales avaient été échelonnées depuis les abords de la gare jusqu'à l'entrée de la ville.

Les rues que N'Empereur et l'Impératrice devaient parcourir étaient bordées d'arbres, pavoisées de drapeaux et de bannières et c'est sous une véritable voûte de guirlandes variées que le cortège a circulé.

Il était composé ainsi : la gendarmerie à cheval, un peloton de 10e cuirassiers, deux piquoneurs, une calèche découverte à quatre chevaux menée à la Daumont dans laquelle étaient l'Empereur, l'Impératrice, le général Fleury et le général de Bélille, aide de camp, tous les deux en habits noir comme sa Majesté.

Un détachement des cent-gardes suivait ; puis venait une seconde calèche découverte, à quatre chevaux, où avaient pris place la duchesse de Mouchy, le prince Joachim Murat, le duc de Mouchy et Mme de Sauley.

Une troisième voiture semblable contenait Mme Carrette, dame du palais, Mlle de Larminat, demoiselle d'honneur, M. de Cossé-Brissac, chambellan.

M. Rambeaux, écuyer de l'Empereur, était seul en costume et accompagnait à cheval la calèche impériale.

La foule saluait Leurs Majestés par les cris de vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Les tambours battaient et les musiques jouaient. Un coup d'œil était saisissant. La grande place de l'Hôtel de Ville, en quinze à vingt mille têtes se pressaient sous un soleil brûlant, offrait un aspect et une animation indescriptibles.

A la cathédrale, Mgr. l'évêque a adressé une courte mais très chaleureuse allocution à Leurs Majestés.

Après y avoir répondu par quelques paroles, l'Empereur a été dîner avec l'Impératrice vers le maître-autel. Un *Domine salvum* a été chanté, puis le cortège a repris la longue route de pluie que nous avons décrite à ceux qui ne l'ont pas vu.

A minuit, l'animation était au comble. On n'entendait que fêtes. Pendant toute la nuit, le mouvement a continué dans les rues et le jour s'est levé, salué par bien des gens qui ne s'étaient pas couchés.

Aujourd'hui, lundi, les fêtes recommencent par l'ouverture de Jeanne Hachette. Il y a de la foule des étrangers à Beauvais, le jour où les hommes sont relégués au second rang au souvenir de l'héroïque défense de la ville par le sexe qui, d'habitude, aime mieux être négligé.

C'est à Hauvais qu'habite Mme Fanny Denoix, une femme qui fut très en vogue, et qui salua en 1851, par de beaux vers, la visite du Prince-Président à la tête d'une Jeanne Hachette. Tout lettré doit lui, en passant, un hommage à cette femme distinguée à laquelle Chateaubriand écrivait en 1857 : "Vous vivrez dans mes souvenirs comme une femme généreuse, pleine de dévouement, de talent et de grâce ; et votre nom se trouve place dans mes *Mémoires d'Outre-Tombe*."

Quant au concours régional agricole, dont cette journée allait la conclusion éclatante, il mérite quelques observations spéciales et détaillées. Nous les remettons à demain.

On lit dans le *Journal officiel* :

Le bruit s'est répandu à Paris que l'honorable M. Schneider avait rompu entre les mains de l'Empereur ses fonctions de président du Corps législatif. Ce bruit n'était pas dénué de fondement ; mais à la lecture de la réponse de l'Empereur, M. Schneider a retiré sa démission.

Voici la lettre de M. le président et la réponse de l'Empereur :

"Paris, le 21 juin 1869.

"Sire,

"Pour servir Votre Majesté, je n'ai jamais compté avec mes convenances personnelles, ni avec mes intérêts ; mais l'Empereur me comprendra, je l'espère, que je n'occupe davantage des sentiments de dignité, et que je considère comme un devoir de ne pas laisser affaiblir en moi mes fonctions de la manière que j'ai cru devoir les quitter.

"Je suis avec le plus profond respect,

"Sire,

"De Votre Majesté,

"Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

"SCHNEIDER."

"Camp de Châlons, le 24 juin 1869.

"Mon cher monsieur Schneider,

"Je ne puis accepter la démission que vous m'offrez par votre lettre du 21, que je n'ai reçue qu'hier.

"Au moment où je vous donnais un nouveau témoignage de ma confiance et de mon estime pour les services éminents que vous avez rendus au pays et à mon gouvernement, il n'a pu sauver dans ma pensée de faire un acte qui porterait atteinte à votre dignité ni affaiblir l'autorité morale qui vous est nécessaire comme président du Corps législatif.

"La promotion au grade de grand-officier de la Légion-d'Honneur de M. le baron Jérôme David n'a, en effet, aucun des caractères que vous lui attribuez : elle est la juste récompense d'une carrière honorablement remplie, et la réalisation d'une promesse faite l'année dernière, et dont, je crois, vous avez connaissance.

"Je ne saurais admettre davantage que cette nomination ait, dans l'opinion publique, la signification que vous paraissez redouter.

"La politique de mon gouvernement se manifeste assez clairement pour éviter toute équivoque. Après comme avant les élections, il continuera l'œuvre qu'il a entreprise : la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales.

"Je compte sur votre dévouement pour m'aider à l'accomplissement de cette tâche.

"Croyez, mon cher ministre Schneider, à ma sincère amitié.

"NAPOLEON."

Gazette des Tribunaux.

Paris, 25 juin.

Il en faut prendre son parti : partout des procès de presse, partout des poursuites politiques ; c'est ce qui domine en ce moment. Nous avons bien quelques autres petites causes assez piquantes, mais elles ne viennent qu'au second rang.

Entrez à la ire, entrez à la porte en face et même à la porte au-dessus, à la 8e et à la 9e, ce seront toujours des cris séditieux, des fausses nouvelles, des excitations au mépris et à la haine. Ces derniers délits sont en train de faire leur tour de France. On ne compte pas moins de quarante-trois journaux qui, en ce moment, ont à répondre à la double prévention d'excitation et de fausses nouvelles. Il me paraît, en somme, y avoir peu d'excités pour tant d'excitateurs.

On en arrive à poursuivre les *correspondances*. Quand on en vient là, tenez vous pour avertis que c'est un mauvais signe. Vous savez ce qu'on entend, en langage politique, par *les correspondances* !

La presse départementale ne saurait exister si elle ne se tenait en conversation assidue avec Paris : aussi les feuilles de province reçoivent toutes des correspondants à Paris, c'est-à-dire des écrivains qui leur envoient des communications quotidiennes, c'est-à-dire des informations et des appréciations sur les événements du jour et sur le mouvement des esprits.

Ces correspondances se font généralement sous pli cachet ; elles sont manuscrites, on, ce qui revient au même, polygraphiques ou autographiques. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'aide d'un crayon et de deux feuilles imprégnées d'un certain papier chimique, la même main peut reproduire plusieurs fois la même pensée. Un avant-souper, un jour de mauvaise humeur, a incriminer ces pauvres correspondances toutes privées et intimes et à les assimiler aux journaux, et les assujettissant au timbre et au cautionnement.

Un arrêt, fameux des chambres réunies de la cour de cassation (affaire Saint-Chéron, Charivari et autres) décide que des correspondances n'étant que des communications privées, que des éléments de rédaction que les directeurs des feuilles de province assemblent en rejetant à leur gré, ne pouvaient par elles-mêmes être délictueuses ni par conséquent être assimilées aux feuilles vendues.

Cet arrêt n'empêche que hier nous avons vu sur les bancs des prévenus de la 7e chambre, M. Lucien Dubois, l'auteur de la *Correspondance générale*, plus connu dans le monde de la presse sous la dénomination de la *Correspondance rose*. Telle est en effet l'uniformité coulour de cette correspondance qui naguère fut revêtue des couleurs si noires aux yeux du ministère public, que M. Lucien Dubois est, contrairement à tous les précédents en matière de presse, enfermé depuis dix jours dans une cellule de Mazas.

Le crime de M. Lucien Dubois est le même que celui de Mme Boyer, l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

M. Lucien Dubois a été condamné à trois mois de prison et 500 francs d'amende. Est-il permis, du moins, d'espérer que M. Dubois sortira de sa cellule de Mazas et subira sa peine à Saint-Pélagie.

A la même audience, la septième, présidée par M. Lornet de Rouvray, qui se montre sourd à toutes les excuses qui invoquent les prévenus, le journal *Le Gaulois* a comparu pour qui aurait été vite Rochefort et injurié les agents de police.

Il avouaient généralement les cris de Vive Rochefort, mais ils affirmaient en avoir été redement chatiés par des hommes qui leur étaient antipathiques, même au point où ils étaient étouffés par les coups de poing.

C'était un commencement d'expiation ; le tribunal ne pouvait pas en avoir trop grand compte, et les prévenus ont condamnés chacun de quinze jours à trois mois. Un d'eux, jeune cuisinier, qui n'avait que dix-sept ans, a été condamné seulement à quinze jours de prison, et mis à la disposition de l'autorité paternelle. Il est vrai, a-t-il dit avec conviction : en les voyant renverser des femmes, frapper rudement des hommes qui n'étaient pas de leur opinion, j'ai voulu retenir l'exécution que vous me reprochez.

Ces individus appartiennent à toutes les conditions. Il y a des ouvriers, des employés, on a remarqué un chimiste de vingt ans qui avait cru en montrant les serpentes de voile. *Assomoir* mit des canailles. De plus il avait un costume vraiment sur-fit. Le tout lui a valu trois mois. Nous n'en sommes pas encore aux cimetières des 3 et 10 juin. Ceux là viendront plus tard.

Enregistrons quelques cancans électoraux sur les options et les espérances de la gauche :

On affirmait aujourd'hui, dit l'*Indépendance*, mais je ne le garantis pas, que M. Rancel opte définitivement pour Paris, et l'on attribuait cette détermination au désir louable de laisser rentre à M. Hénon la possession d'un mandat dont il a pu se croire dépossédé. Il est simplement vrai que favoriser ce dernier à Lyon que de faciliter les espérances fondées par M. Durier sur la 1ère circonscription de Paris. Si le fait est exact, il est remarquable que M. Barbel ne sera pas le seul dans cette catégorie à demeurer définitivement représentant de Paris, ce qui est l'inclination naturelle de ceux qui opèrent en chute. Ils ferout des contrats de circonstance moyennant $10 à $12 par mois. On

Il est probable que, dans ce cas, M. Ernest Picard imitera l'exemple du vainqueur de M. Olivier et laissera M. de Larcy profiter dans l'Hérault de l'appoint du vote démocrate. Ce dernier aurait à profiter une fois lui-même des voix législatives de son frère d'armes.

Cependant, et dans tous les cas, M. Jules Simon, qui dit oui, ne tient pas moins ses collègues de la gauche ; il restera-t-il représentant de Bordeaux, désespérant d'y faire passer la candidature de M. Lavertujon, et par conséquent de vouloir pas exposer la démocratie à perdre, dans la circonscription de la Gironde, un siége qu'elle aura mérité de conserver par une nouvelle lutte à Paris.

D'après le *Nord*, M. Gambetta verrait avec plaisir M. Laurier disputer à M. Rochefort sa succession dans la première circonscription, et si M. Picard opiniâtre pour l'Hérault, on verrait M. Louis Blanc sûr prise avec M. Emmanuel Arago.

Le même journal fixe à quarante-neuf mille francs le frais de la candidature de M. d'Alton-Shée. Comme le disait je ne sais quel philosophe grec, en parlant des..... indemnités que la belle Laïs exigeait de ses adorateurs :

—C'est payer bien cher un regret.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE DES SUCRES.—L'estimateur de la Douane, Peter Holton, contre lequel le colonel Casey a fait un affidavit, ainsi que nous l'avons rapporté dans notre précédent numéro, a été arrêté hier. Il a été mis en liberté sous caution de $5,000. — On parle de nouvelles arrestations qui doivent avoir lieu prochainement.

Un assassinat de Washington que l'agent secret du Trésor, Kinsella, envoyé à la Nouvelle-Orléans à l'occasion de cette affaire, et de retour dans la capitale fédérale, a pu quelques jours, fit remettre son rapport sur l'enquête à laquelle il a procédé par ordre du gouvernement. Mr. Kensella ne se serait point occupé de la gestion de Holton ; mais il aurait fait une enquête sur celle de Fuller, et les conclusions de son rapport contiendraient contre celui-ci des charges d'une haute gravité. Fuller, ajoute-t-on, est à Washington depuis quelques jours.

CONSEIL DES ALDERMEN.—Le conseil s'est réuni hier mercredi, 14 juillet, à 10 heures du matin, en séance extraordinaire sous la présidence de M. Wiltz. Le but de cette réunion était de délibérer sur les résolutions prises dans la séance de la veille par le Conseil des Assistants, à l'effet d'enjoindre à l'avocat de la ville de prendre telles mesures qui seront jugées convenables dans l'affaire des *acceptables*, pour soutenir les droits des membres élus par le peuple.

Le Conseil a adopté également les résolutions votées hier par les Assistants relativement à la Compagnie des chemins de fer urbains (ligne des casernes.)

BATISE DE CIGARES.—Le collecteur du Revenu intérieur, Rockfeld, a ordonné la saisie d'un magasin de cigares, rue Carondelet, près Canal. Ce magasin, paraît-il, renfermait environ seul mille cigares, sur la plupart desquels les droits de la loi du revenu intérieur avaient été incomplètement payés.

CHARGEMENT DE GRAINS. — La barque Lutcken a reçu de l'Elevator, 18,000 boisseaux de blé, 6ère qualité. — Ce navire a pris en outre 750 barils de farine. Le tout à destination du Havre.

DÉNONCIATION.—Deux anciens employés de l'Asile des fous, MM. Daniel Driscoll et Alex. Driscoll, domiciliés rue Washington No 127, ont adressé au conseil des assistants aldermen une déclaration circonstanciée, dans laquelle ils dénoncent des faits de malversation à la charge de M. Collin Conway, directeur de cet Asile. Le conseil a chargé le comité de cinq membres, MM. Farrell, Pasley et Camp, de faire une enquête sur cette affaire.

INCENDIE.—Hier, vers deux heures et demie de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment situé rue Orange, entre les rues de la Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas, et servant de dépôt à la compagnie d'importation de glace du Nord. L'édifice a été complètement détruit ; il était assuré à la compagnie du Sud. On ignore comment l'incendie a pris naissance.

VOL. — Dans la nuit de mardi à mercredi, un voleur s'est introduit dans la résidence de M. Hodkinson, rue Dauphine, et a mis la main sur cent piastres en greenbacks et un billet de trois cents dollars. D'éveil ayant été donné, M. Hodkinson s'est mis à la poursuite du malfaiteur, a tiré sur lui plusieurs coups de revolver, mais le bandit est parvenu à s'échapper.

NOTE.—Le corps d'un homme noyé a été recueilli par la police à la hauteur de Poteau 23, en face de la ferme Marigny.

TEMPERATURE—14 juillet 1869.

THERMOMETRE DE G. DUHAMEL, OPTICIEN, No 111, rue du Canal.

6 heures A. M.	.....	80 degrés.
12 " A. M.	.....	85 "
3 " P. M.	.....	89 "
6 " P. M.	.....	88 "

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Démission de M. Rouher.

Convention démocratique à Harrisburg, Pa.

Le Travail Chinois à Memphis,

Nouveau cabinet en Espagne.

Arrestation de Turner.

Nouvelles Européennes.

Belfast, Irlande, 14—De graves conflits ont eu lieu aujourd'hui entre Orangistes et Catholiques. Plusieurs fenêtres ont été brisées. Une maison d'Ecole catholique a été pillée, d'autres ont également souffert. Plusieurs émeutiers et officiers de police ont été blessés.

Londres, 14—On annonce plusieurs meetings pour et contre la loi de l'Eglise irlandaise.

Brest, 14—Aucune nouvelle de Great-Eastern depuis lundi.

Madrid, 14 juillet—Un nouveau ministère a été formé ; il est composé comme suit :

Président du Conseil et ministre de la guerre, Prim ; ministre d'Etat, Silvela ; marine, Topète ; intérieur, Segosta ; agriculture, Echegaray ; finances, Ardanez ; justice, Julia ; Colomer, Rivera.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 14—Le Columbia est arrivé aujourd'hui. Temps chaud et sec. Beaucoup de maladies dans l'île.

Nouvelles de Washington.

Washington, 14 — Recettes du Revenu Intérieur ce matin hui $674,000.

Le Président n'a reçu que quelques visites. Il était occupé à préparer les affaires en prévision d'une absence de deux semaines.

L'inspecteur Hanwood a télégraphié l'arrestation du collecteur Willis et du député collecteur Quill, accusés de complicité dans des diteries non autorisées.

Le Président a nommé das. H. Foote agent de pensions à Raleigh, N. C.

Le ministre de Prusse Hoff qui a demandé à être relevé de son commandement pour raison de santé.

Peabody est malade. Son état n'inspire d'ailleurs aucune crainte.

La plaidoirie de l'*Habeas corpus* d'Yeger dure 4 heures. Hoar a combattu vivement la compétence de Chase. Avant de lever l'audience Chase a dit qu'il informerait le conseil des qu'il aurait mûrement analysé la question.

Nouvelles Diverses.

Mobile, 14 — Les dommages causés par l'ouragan de Pointe-Claire s'élèvent à $25,000 ; ils sont pleinement couverts par l'assurance.

Galveston, 14 — Des chars ont été envoyés d'Harrisburg, Texas, avec des ballots pour porter secours aux victimes de l'ouragan. Est le la vallée du Colorado, qui dans les basses terres d'Eagle Lake ont cherché un refuge sur la cime des arbres, et y sont depuis deux jours.

D'après des renseignements certains, on sait que l'eau dépasse de deux pieds le haut des pentes. Télégraphie plusieurs des fermes du territoire d'Eagle Lake que l'on cultive toute les ans. Diverses rumeurs circulent sur la situation de Bastrop, mais comme toute communication est interrompue on ne peut accorder de crédit à aucune d'elles.

Il est impossible de connaître l'étendue des dommages causés par les eaux qui sont situées sur les bords du Colorado jusqu'à ce que l'on en soit rentrée. Il est à baisse de six pieds. Le Brazos monte toujours.

On annonce que toutes les rivières dans les environs de San Antonio ont débordé.

Memphis, 14—La convention s'est réunie à 10 heures ce matin. L'assistance est nombreuse, et se compose de planteurs et de propriétaires de grandes voutes.

Le comité des finances présente son rapport. Il conclut à la formation d'une compagnie d'immigration par actions, qui aurait des agences dans les principales villes du Sud.

Le comité d'immigration promet son concours et promet aux immigrants venant de Chine, ou de tout autre pays.

Le comité de transports dit, dans son rapport, que l'immigrants entre ainsi de Chine, par le Pacifique à Memphis en bandes de 500 et au-dessus par chemin de fer, au prix de $50 par tête et de Hong Kong à New-Orléans au prix de $100 par tête. Le tout en or.

Tye Ken-Orr, Chinois qui est aux Etats-Unis depuis deux ans et vieilli activement dans l'immigration, a dit à la Convention que le moyen de procurer aisément des agriculteurs de l'intérieur de la Chine, par l'intermédiaire d'agences spéciales. Ces travailleurs, ajoute-t-il, sont faciles à diriger, patients, industrieux et dociles. Les Chinois deviendraient aisément d'excellents travailleurs dans le Sud.

Kuopanscing est arrivé à midi. Il a dit à la Convention que sa maison avait importé en Californie 30,000 Chinois. Son nouveau soin serait d'importer des Chinois. Si le fait est exact, il est remarquable que M. Barbel ne sera pas le seul dans cette catégorie à demeurer définitivement représentant de Paris, ce qui est l'inclination naturelle de ceux qui opèrent en chute. Ils feront des contrats de circonstance moyennant $10 à $12 par mois. On

Il est probable que, dans ce cas, M. Ernest Picard imitera l'exemple du vainqueur de M. Olivier et laisserait M. de Larcy profiter dans l'Hérault de l'appoint du vote démocrate. Ce dernier aurait à profiter une fois lui-même des voix législatives de son frère d'armes.

Cependant, et dans tous les cas, M. Jules Simon, qui dit oui, ne tient pas moins ses collègues de la gauche ; il resterait représentant de Bordeaux, désespérant d'y faire passer la candidature de M. Lavertujon, et par conséquent de vouloir pas exposer la démocratie à perdre, dans la circonscription de la Gironde, un siége qu'elle aura mérité de conserver par une nouvelle lutte à Paris.

D'après le *Nord*, M. Gambetta verrait avec plaisir M. Laurier disputer à M. Rochefort sa succession dans la première circonscription, et si M. Picard opiniâtre pour l'Hérault, on verrait M. Louis Blanc sûr prise avec M. Emmanuel Arago.

Le même journal fixe à quarante-neuf mille francs le frais de la candidature de M. d'Alton-Shée. Comme le disait je ne sais quel philosophe grec, en parlant des..... indemnités que la belle Laïs exigeait de ses adorateurs :

—C'est payer bien cher un regret.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE DES SUCR